

Estuaire/Commune d'Owendo/48e anniversaire du PDG en différé

Soutien à la candidature d'Ali Bongo Ondimba

IMM
Owendo/Gabon

LES militants et sympathisants du Parti démocratique gabonais (PDG) du premier arrondissement de la commune d'Owendo, célébrant en différé le 48e anniversaire de leur parti, se sont dit déterminés à accompagner le chef de l'Etat, Ali Bongo Ondimba, dans sa politique de l'émergence, et surtout de le soutenir lors de l'élection présidentielle qui pointe à l'horizon.

Trois motions de soutien invitant le président de la République à briguer un deuxième mandat à la tête du Gabon ont été lues, tour à tour par les représentants des jeunes, Hervé Niongui, des femmes, Peter Annick Bouloubi, celui des notables et cadres, Alexandre Ongoto Mbatchi, secrétaire fédéral PDG du premier arrondissement de la commune d'Owendo.

Les différents orateurs ont dit porter leur choix sur Ali Bongo Ondimba pour plusieurs raisons: la politique de développement économique et social qu'il a su définir depuis son accession à la magistrature suprême et qui porte sur l'égalité des

chances, l'initiative des grands chantiers, la diversification de l'économie du Gabon et l'assurance maladie....

Par ailleurs, tous se réjouissent du développement que connaît actuellement la commune d'Owendo avec, notamment, la construction du Centre hospitalier universitaire (CHUO) déjà fonctionnel, et les nombreux établissements scolaires et commerciaux qui poussent comme des champignons dans la commune. Fort de tout cela, ils ont affirmé leur ferme adhésion et leur total attachement au chef de l'Etat.

A la grande satisfaction de l'ensemble des responsables du PDG de la province de l'Estuaire, venus nombreux pour la circonstance. Et qui ont décidé cette année, de célébrer en toute unité et convivialité le 48e anniversaire de leur parti de masses.

Ainsi, en sa qualité de leader provincial, Paul Biyoghé Mba a décliné à ses compatriotes les vertus du dialogue, de tolérance et de paix chers à l'esprit du parti. Enfin, il leur a demandé de maintenir cet engagement pour changer ensemble avec Ali Bongo Ondimba.



Les populations d'Owendo, à travers Hervé Niongui, le représentant des jeunes,...



... Peter Annick Bouloubi, parlant au nom des femmes...



... et Alexandre Ongoto, porte-parole des notables et cadres du PDG d'Owendo, derrière Ali Bongo.

ANNONCES LÉGALES

PetroGabon

Société Anonyme avec Conseil d'Administration
Au capital social de 10.000.000.000 FCF A
Siège social: Quartier Nomba Domaine (Owendo),
BP 20 132 Libreville RCCM: LIBREVILLE
N° 2001 B 01054 NIF : 780697 E

PG Services

Une société du Groupe PetroGabon
Société anonyme avec Conseil d'Administration
Au capital social de 100.000.000 FCF A
Siège Social: Quartier Nomba Domaine (Owendo),
BP : 20132 Libreville RCCM Libreville:
2011 B 10800 - NIF : 773 713 A -
W Statistique 077 713 K

AVIS D'APPORT PARTIEL D'ACTIFS

I - Suivant acte sous seing privé en date à Libreville du 25 mai 2016, les Sociétés PetroGabon SA et PG Services ont établi un projet de convention d'apport partiel des actifs de la Société Petro-Gabon SA à la Société PG Services.

II - Le projet de convention d'apport partiel d'actifs prévoit l'apport par la Société PetroGabon SA de ses actifs, pour leur valeur de 97 408 493 271 Francs CFA et de ses passifs pour leur valeur de 86 795 489 438 Francs CFA, soit un actif net apporté de 10 613 003 833 Francs CFA.

Il a été entendu que la Société PG Services reprendra les opérations actives et passives concernant la branche d'activité apportée par la Société PetroGabon SA depuis la date du 1er janvier 2016.

III - En vue de rémunérer l'actif net apporté à la Société PG Services, celle-ci procédera à une augmentation de capital de 10 613 000 000 Francs CFA par l'émission de 1061 300 actions nouvelles d'une valeur nominale de 10.000 Francs CFA chacune, lesquelles seront attribuées à la Société PetroGabon SA.

IV - La valeur des actions de la Société apporteuse étant supérieure au montant nominal de la valeur des actions de la Société bénéficiaire, il existe en conséquence une différence entre la valeur de l'apport consentie par la Société apporteuse et la valeur nominale des actions créées par la Société bénéficiaire à titre d'augmentation de son capital. Il sera donc émis une prime d'apport de 3 833 Francs CF A.

V - Les créanciers des parties à l'opération dont la créance est antérieure à la date de la présente publicité pourront former opposition dans le délai de trente (30) jours à compter de la présente publicité devant le Tribunal compétent de Libreville.

VI - Conformément à l'article 194 de l'Acte Uniforme relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE, deux exemplaires du projet de convention d'apport partiel d'actifs a ont été déposés au nom des deux sociétés concomitamment au Greffe du Tribunal de Première Instance de Libreville.

Pour avis
Les sociétés PétroGabon SA et PG Services 17952

GABON TELECOM

Société Anonyme avec Conseil d'Administration
Au capital de 53.834.930.000 Francs CFA
Siège social: Immeuble 9 étages,
Libreville BP 40 000
RCCM Libreville 2001 B 01073
NIF 080 730 E

ATLANTIQUE TELECOM GABON
Société Anonyme à Conseil d'Administration
Au capital de 6.127.420.000 de Francs CFA
Siège social: Immeuble RENOVATION,
Boulevard du Bord de Mer,
Libreville BP 12470 LIBREVILLE
RCCM Libreville 2000 B 00329
NIF 799514 U

AVIS DE FUSION ABSORPTION SIMPLIFIEE

I. En application de la réglementation en matière de concentration applicable en République Gabonaise et dans le cadre de la restructuration des activités de la Société "Atlantique Télécom Gabon", les Sociétés "Gabon Télécom" et "Atlantique Télécom Gabon" ont décidé de procéder à une fusion-absorption de la Société "Atlantique Télécom Gabon" par la Société "Gabon Télécom".

II. Cette opération de fusion - absorption, placée sous le régime des fusions conformément notamment aux articles 189 et suivants de l'Acte Uniforme OHADA relatif au droit des Sociétés commerciales et du GIE, emportera transmission universelle du patrimoine de Société "Atlantique Télécom Gabon" à la Société "Gabon Télécom".

III. La Société Gabon Télécom détenant l'intégralité du capital social de la Société Atlantique Télécom Gabon, il ne pourra,

conformément aux dispositions de l'Acte Uniforme OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE, être procédé à l'échange des actions de la Société Atlantique Télécom Gabon contre des actions de la Société Gabon Télécom. De même, il n'y aura pas lieu à émission d'actions de la Société Gabon Télécom contre les actions de la Société Atlantique Télécom Gabon, ni à augmentation du capital de la Société Gabon Télécom.

IV. Suivant acte sous seing privé en date à Libreville du 12 mai 2016, les Sociétés Gabon Télécom et Atlantique Télécom Gabon ont établi un projet de convention de fusion simplifiée par voie d'absorption de la Société Atlantique Télécom Gabon par la Société Gabon Télécom.

V. La convention de fusion prévoit l'apport par la Société Atlantique Télécom Gabon de l'intégralité de ses actifs, pour leur valeur de 60 265 453264 F.cfa et de l'intégralité de ses passifs pour leur valeur de 80 008 841 787 F.cfa, soit un actif net apporté de - 19 743 388 523 F.cfa. Il a été entendu que la Société Gabon Télécom reprendra les opérations actives et passives de la Société Atlantique Télécom Gabon depuis la date du 1er janvier 2016.

VI. La Société Gabon Télécom détenant l'intégralité du capital social de la Société Atlantique Télécom Gabon, il ne pourra, conformément aux dispositions de l'Acte Uniforme OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE, être procédé à l'échange des actions de la Société Atlantique Télécom Gabon contre des actions de la Société Gabon Télécom. De même, il n'y aura pas lieu à émission d'actions de la Société Gabon Télécom contre les actions de la Société Atlantique Télécom Gabon, ni à augmentation du capital de la Société Gabon Télécom.

VII. Le montant du mali de fusion est de 59 528 275 608 F. cfa.

VIII. Les créanciers des parties à la fusion dont la créance est antérieure à la date de la présente publicité pourront former opposition dans le délai de trente (30) jours à compter de la présente publicité devant le Tribunal compétent de Libreville.

IX. Le projet de fusion a été établi sous la condition suspensive de l'approbation du projet de fusion simplifiée par l'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société Gabon Télécom.

X. Conformément à l'article 194 de l'Acte Uniforme relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE, un exemplaire du projet de convention de fusion simplifiée a été déposé au nom des deux sociétés concomitamment au Greffe du Tribunal de Première Instance de Libreville.

Pour avis

Les Sociétés Gabon Télécom et Atlantique Télécom Gabon 17953

PETITES ANNONCES

IMMOBILIER

17401 — Vend terrain 3782m2 avec titre foncier à Razel (Owendo) - 550 000 000f. Tél: 02 51 17 41

17978 — ESPACE IMMO VEND : Imm R+2 avec villa 160 000 000fca - villa 3chs - sal - cuis 40 000 000fca. Tél:01.74.26.08/05.61.40.40

EMPLOI OFFRE

17555 — Embauche Plombier - Maçon - Manoeuvre. Tél. : 05 82 49 97

17928 — Rech. éducatrice pré-scolaire pr travail domicile Louis. 06.23.89.50

EMPLOI DEMANDE

17913 — J.F Togolaise cherche nounou-ménagère logée-nourrie. Tél.: 02 56 36 63

17914 — J.F Togolaise cherche emploi nounou logée-nourrie. Tél.: 03 08 43 34

17922 — Togolaise cher empl nounou-ménagère logée. tél:

03 19 89 21

17923 — J.F Tog cherche emploi nounou ménagère. Tél: 02 51 96 82

17935 — J.H cherche emploi cuisinier chez particulier, Restos ou autres. Tél. : 07 35 47 51

17949 — J.F gab cher empl dans resto ou nounou 06 74 78 65

17964 — Secrétaire bac + 2 et 3 ans d'expérience cherche emploi. Tel: 02 25 93 25

VÉHICULES

17989 — Vd TOYOTA FORTUNER 4X4 ESSENCE année 2008. Prix 5 000 000fca. Tél: 04 97 73 55

DIVERS

17047 — Tôle bac promotion. Tél.: 04-54-60-39

SERVICES

17477 — Formation : pâtisserie - cuisine - déco. 05.41.11.44/06.54.89.49